

# COMMUNE DE NANCRAS PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

4-1

## Plan de zonage Dossier d'approbation Conseil Municipal du

Vu pour être annexé à la délibération du \_\_\_\_\_, le Maire

C. JAFFRE, chargée d'études Echelle : 1/5 000e **Plan d'ensemble**

- Limite de zone
- Emplacement réservé à des voies, espaces publics ou installations d'intérêt général, espaces verts
- Espace Vert Protégé (art.L.123-1-5-III.2° du C.U.)
- Espaces Boisés Classés (art. L.130-1 du C.U.)
- Mail ou alignement d'arbres à conserver (art.L.123-1-5-III.2° du C.U.)
- Haie à conserver (art. L.123-1-5-III.2° du C.U.)
- Arbre remarquable (art.L.123-1-5-III.2° du C.U.)
- Immeuble intéressant à protéger (art.L.123-1-5-III.2° du C.U.)
- Mur à conserver (art.L.123-1-5-III.2° du C.U.)
- Détail architectural (art.L.123-1-5-III.2° du C.U.)
- Marge de recul (de part et d'autre du ruisseau)
- Marge de recul (proximité de la zone agricole)
- Ligne d'implantation des façades (art. 7 du règlement)
- Marge de recul à respecter (art. 7 du règlement)
- Liaison douce à maintenir, à renforcer ou à créer
- Principe d'accès à respecter
- Marge de 75 m en application de l'article 52 de la loi dite Barnier
- Continuité hydraulique à préserver
- Périmètre relatif au classement à l'égard du bruit des infrastructures interurbaines en Charente-Maritime (arrêté n°99-2695)

Pour information :  
● Parcelle construite ou en cours



Zone	Description
UA	Centre bourg ancien
UB	Zone d'extension urbaine du bourg
UBa	Zone d'extension urbaine du bourg (abords de l'église protégée)
UE	Zone d'équipements d'intérêt collectif
UX	Zone d'activités
AU	Zone à urbaniser (habitations)
AUa	Zone à urbaniser (habitations) (abords de l'église protégée)
AUx	Zone à urbaniser (activités)
A	Zone agricole
Ap	Secteur agricole à protéger (non constructible)
N	Zone naturelle protégée
Nj	Secteur naturel de jardins

### Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Aménagement d'un parking	Commune	2 911 m²
2	Élargissement du chemin des Pierrières	Commune	141 m²
3	Aménagement d'un parking chemin des Pierrières	Commune	779 m²
4	Aménagement d'une voie d'accès RD 728 / secteur des Pierrières (AU)	Commune	146 m²
5	Aménagement d'une liaison douce	Commune	331 m²

